ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Agences de voyages

Question écrite n° 37766

Texte de la question

M Jean Roatta attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge du tourisme, sur les conditions actuelles de l'organisation de sejours linguistiques. L'organisation de tels sejours sont le fait d'associations ou d'agences de voyages qui ne garantissent pas toujours le contenu et la qualite pedagogiques des stages linguistiques proposes. Il pense qu'il y a la une lacune reglementaire qu'il serait bon de combler. Il lui demande, en consequence, si des mesures de controle pourraient etre etudiees conjointement avec les services du ministere de l'education nationale.

Données clés

Auteur : M. Roatta Jean
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37766
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 971